

**Question avec demande de réponse écrite E-003304/2022**

**au vice-président de la Commission/haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité**

Article 138 du règlement intérieur

**Anna-Michelle Asimakopoulou (PPE), Magdalena Adamowicz (PPE), Miriam Lexmann (PPE), Rasa Juknevičienė (PPE), Lídia Pereira (PPE), Lefteris Christoforou (PPE), Manolis Kefalogiannis (PPE), Sirpa Pietikäinen (PPE), José Manuel Fernandes (PPE), Loucas Furlas (PPE), Tom Vandenkendelaere (PPE), Mircea-Gheorghe Hava (PPE), Theodoros Zagorakis (PPE), Stelios Kypouropoulos (PPE), Elissavet Vozemberg-Vrionidi (PPE), Lukas Mandl (PPE), Petras Auštrevičius (Renew), Frédérique Ries (Renew), Andrey Kovatchev (PPE), Tomáš Zdechovský (PPE), Sara Skyttedal (PPE), David Lega (PPE), Antonio López-Istúriz White (PPE)**

Objet: La mort de Mahsa Amini et les manifestations qu'elle a provoquées en Iran

Des manifestations, d'une ampleur inédite depuis 2019, ont éclaté en Iran à la suite de la mort tragique de Mahsa Amini durant sa détention par la «police des mœurs» du régime iranien. Les troubles, qui se concentraient dans le nord-ouest de l'Iran, à population kurde, ont à présent gagné l'ensemble du pays et ont ravivé la colère à propos de différentes questions, dont les restrictions aux libertés et droits individuels.

Le Corps des gardiens de la révolution islamique, qui fait l'objet de sanctions de la part des États-Unis, la police et le ministère du renseignement ont tenté de porter un coup d'arrêt à la liberté d'expression des citoyens iraniens et à leur droit de manifester en coupant les communications dans le pays et en réprimant les manifestations dans le sang, avec plus de 40 morts à ce jour. L'Union européenne a récemment proposé d'assouplir les sanctions à l'encontre du Corps des gardiens de la révolution islamique d'Iran<sup>1</sup> pour tenter de relancer le plan d'action global commun.

Les États-Unis ont rapidement pris des mesures pour sanctionner la police des mœurs iranienne, l'accusant d'abus et de violences à l'encontre des femmes iraniennes et de violation des droits des manifestants iraniens pacifiques<sup>2</sup>.

1. L'Union européenne prévoit-elle de prendre des mesures et d'imposer des sanctions à la police des mœurs?
2. Compte tenu du rôle joué par le Corps des gardiens de la révolution islamique dans l'oppression à l'intérieur du pays et l'agression vers l'extérieur, le VP/HR estime-t-il qu'imposer des sanctions à cette organisation cadrerait avec les valeurs et les intérêts de l'Union?

---

<sup>1</sup> <https://www.politico.eu/article/eu-propose-lift-pressure-iran-revolutionary-guard-revive-nuclear-deal/>

<sup>2</sup> <https://www.reuters.com/world/middle-east/us-places-sanctions-irans-morality-police-abuse-women-2022-09-22/>